



# L'essentiel

sur le

# Projet de

# Parc naturel régional

# de la Sainte-Baume



## Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

- **Un territoire remarquable aux nombreux patrimoines :** territoire rural, habité, riche et fragile, reconnu par l'État par son « classement ». Il y a 48 Parcs naturels régionaux en France (dont 6 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). 12 Parcs naturels régionaux sont en préfiguration (dont celui de la Sainte-Baume) et 10 en réflexion.
- **Un projet de développement responsable :** la reconnaissance nationale se fait sur la base de critères très précis. Des objectifs de préservation et de développement doivent être définis par les gestionnaires du territoire et formalisés dans un document appelé la « Charte ».
- **Une vocation :** la protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.
- **Une organisation / un engagement :** les objectifs sont construits de manière collective en associant les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire. Chaque commune concernée par le périmètre est ensuite libre d'adhérer à ces objectifs. Il s'agit d'une démarche volontaire, d'un choix politique. L'adhésion vaut pour 12 ans et ne peut être remise en cause en cours de Charte.



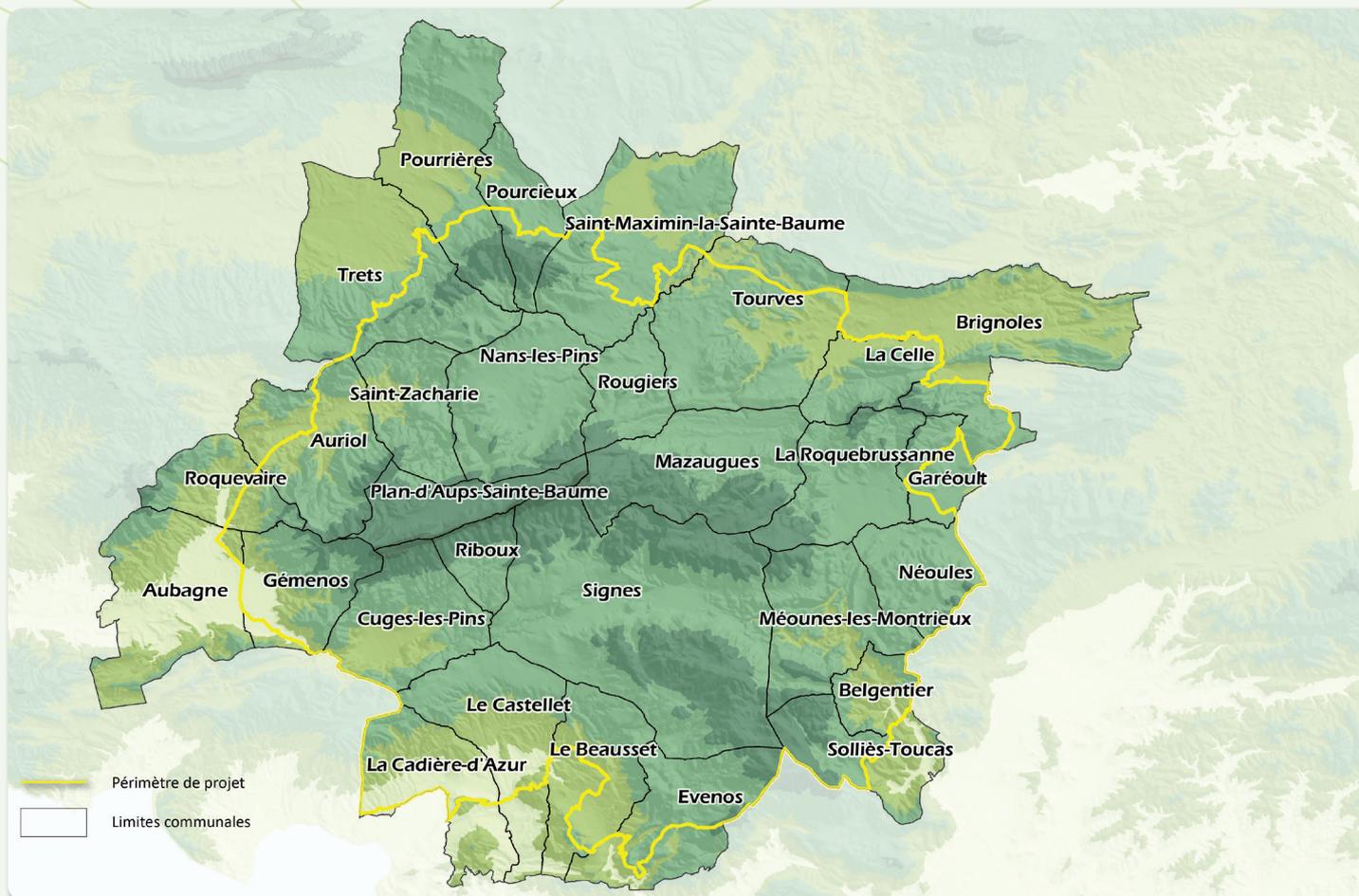
## Qu'est-ce que la Charte d'un Parc naturel régional ?

La Charte d'un PNR est le **contrat qui concrétise le projet de protection et de développement** de son territoire **pour douze ans**. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en oeuvre. Elle

comporte un **plan** qui explicite géographiquement ses orientations, selon les vocations des différentes zones du Parc, et permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire par les diverses collectivités publiques.

La Charte engage les collectivités du territoire - les communes, les intercommunalités, les Départements et la Région - qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

## Quel est le périmètre du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ?

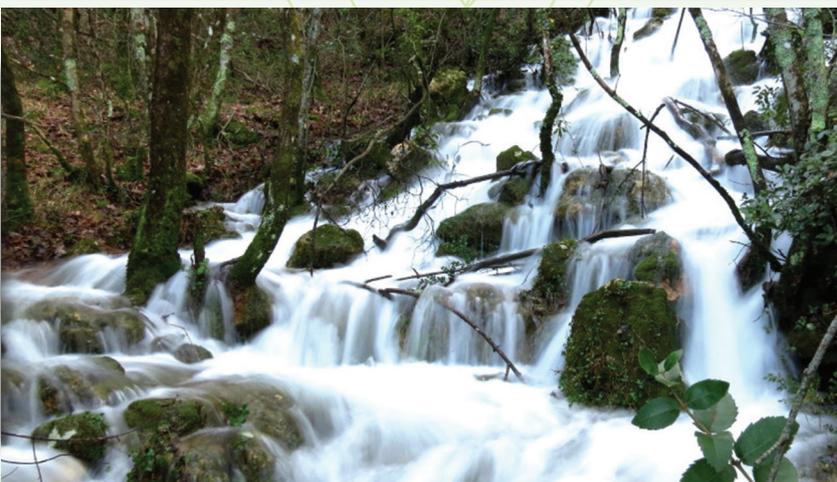


Les engagements de la Charte s'appliqueront dans le périmètre labélisé PNR cependant, les actions du Parc pourront être menées sur l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat mixte.

## Qui porte le projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume ?

Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume porte officiellement le projet de création du Parc. Il regroupe, à ce jour, 26 communes, 7 intercommunalités, les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Var et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il fonctionne comme une collectivité locale selon les principes du service public. Administré par des élus réunis en comité syndical et bureau, il s'attache à impliquer les acteurs ou habitants du territoire par le biais de commissions et du Conseil de Développement, qu'il a **souhaité lancer** dès la phase de préfiguration. Il mobilise des moyens financiers (cotisations des membres et subventions) et s'appuie sur une équipe technique.



## Comment agit un Parc naturel régional ?

Pour mettre en oeuvre sa Charte, le Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités, stimule et met en relation les acteurs pour porter des projets de protection et de développement durable, initie des actions exemplaires et innovantes, recherche et anime des solutions au bénéfice de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont menées en fonction du projet défini dans sa Charte et des enjeux de son territoire. A titre d'illustration, on peut citer :

- **des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages** : suivis scientifiques et mise en oeuvre de mesures de protection et de gestion de la faune, de la flore et des paysages ; conseil aux communes pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage ; incitation à la gestion économe d'énergie ; sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, etc.



- **des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel** : mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des équipements spécifiques ; animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles... ; appui à la création et à la mise en réseau des acteurs culturels locaux, etc.



- **des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales** : soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution ; appui à des produits, services et savoir-faire, en lien avec le territoire, à travers l'attribution de la marque « Parc naturel régional » ; élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement ; incitation à l'excellence environnementale des entreprises et appui à de nouvelles activités ; aide au maintien des services et du commerce en milieu rural, etc.



- **des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information** : mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées... ; appui au tissu associatif et aux initiatives écocitoyennes ; mise en place de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics de son territoire et des villes proches, etc.



Un PNR n'a pas vocation à se substituer ni aux communes ou aux intercommunalités dans le portage d'actions dont elles ont la compétence, ni aux groupements socio-économiques ou chambres consulaires. N'ayant pas de pouvoir réglementaire spécifique, un Parc naturel régional est un lieu où l'on se pose la question du vivre et du construire ensemble. Il tâche d'être un assemblée du territoire, moteur de l'innovation pour l'adaptation aux changements.

# La Sainte-Baume, un territoire exceptionnel mais fragile...

## Des paysages façonnés par l'homme et en cours de mutation

Véritable montagne, la Sainte-Baume offre une grande variété de paysages en ubac ou en adret, de gorges ou de crêtes, par ses formations géologiques de réputation internationale. Les espaces naturels surplombent de petites plaines agricoles. Le contexte péri-urbain participe généralement à des modifications de ce paysage avec un étalement des noyaux villageois et un gain de l'habitat sur les flancs de colline...



- Un territoire caractérisé par la Sainte-Baume et ses monts remparts
- Un karst complexe alimentant 5 grands bassins versants
- Aucune protection réglementaire globale

## Une identité culturelle provençale et une sacralité omniprésente

Les villages de la Sainte-Baume qui conservent un fort caractère provençal et rural mettent en valeur les patrimoines civils et religieux du territoire dont la dimension sacrée est omniprésente tant dans les sites prestigieux -basilique de Saint-Maximin, église troglodyte du Plan d'Aups, Abbaye de Saint-Pons,... - que dans les traditions populaires bien vivantes telles les fêtes votives, pèlerinages,...



- 12 000 ans d'histoire
- Le 3ème tombeau de la Chrétienté
- 20 monuments historiques classés et 48 inscrits
- Des villages perchés : La Cadière, Le Castellet, Evenos
- Des industries originales : argile, bauxite, glace, ...
- De nombreuses associations de promotion du Provençal

## Une nature riche et diversifiée, mais mal protégée...



La renommée naturaliste de la Sainte-Baume est liée à sa forêt et notamment à la hêtraie du Plan d'Aups, véritable vestige écologique provençal. Elle doit aussi beaucoup aux formations géologiques impressionnantes, aux grottes et aux espaces ouverts des crêtes ainsi qu'à ses cours d'eau permanents et temporaires.

- 220 espèces protégées et 68% du territoire inventoriés ZNIEFF
- Peu de sites sous protection réglementaire (<0,5% du territoire) : 2 réserves ONF + 2 arrêtés de biotope
- 2 sites Natura 2000 (protection contractuelle)
- Une trame verte et bleue identifiée par les SCoT

# La Sainte-Baume, un territoire exceptionnel mais fragile...

## Des rivières abondantes dont la gestion se met en place



La Sainte-Baume comprend les sources de nombreuses rivières d'importance départementale : Arc, Caramy, Gapeau, Huveaune, Issole, ... Les têtes de bassin sont pour l'essentiel de bonne qualité écologique, prisées pour la pêche. La gestion concertée de l'eau à l'échelle des bassins versant se met en place avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et les contrats de rivières.

- >300 méga m<sup>3</sup> d'eau par an (flux du karst Sainte-Baume)
- 1 réserve stratégique en eau (contreforts nord)
- 2 SAGE (Arc, Gapeau)
- 3 contrats de rivières (Arc, Caramy-Issole, Huveaune)
- 1 zone soumise à contraintes environnementales pour la qualité de l'eau

## Un « territoire ressource » à ménager, tant pour ses populations que pour les territoires voisins

- 2/3 des communes du territoire alimentées en eau potable par captage
- 14% des besoins en eau potable du Var fournis par le Caramy et l'Issole
- 60% des besoins en granulats des départements du Var et des Bouches-du-Rhône couverts par les carrières des communes du territoire
- 10 centrales photovoltaïques sur 180 ha
- Des centaines de milliers de visiteurs par an

La Sainte-Baume est le « château d'eau » de Basse-Provence. Les carrières du territoire approvisionnent les besoins grandissants des territoires voisins. Les nouvelles énergies commencent à y être exploitées et contribuent à la production énergétique régionale. Les denrées agricoles connaissent une sollicitation forte des populations urbaines pour des produits sains et locaux. Enfin, l'accès aux espaces ruraux et naturels répond aux besoins de loisirs, eux aussi grandissants.

## Un développement démographique et urbain rapide

Depuis la fin des années soixante, le territoire tenu par une pression urbaine constante, s'est développé rapidement et a accueilli quasiment le triple de sa population. L'organisation traditionnelle des villages mutent vers une allure péri-urbaine aux limites floues. Les zones d'activités économiques, quartiers résidentiels et logements sociaux s'installent peu à peu et entraînent une augmentation de besoins divers de la population (services, emplois, formation...), mais aussi des nuisances (pollution, circulation, bruit, déchets...).



- 187 251 habitants en 2010
- Une population multipliée par 2,6 depuis 1968 dont seulement 7% de cette croissance de population sont liés au solde naturel
- 87 579 logements en 2010 dont 86% de résidences principales, 7% de résidences secondaires et 7% de logements vacants
- 65 000 emplois dans les communes du territoire
- 75 481 actifs dont près de 40 000 travaillent dans les communes du périmètre
- 25 zones d'activités économiques, principalement au pourtour du périmètre



## DE VRAIES «FAUSSES IDÉES»

### Le Parc interdira la chasse, la pêche ou portera atteinte à la propriété privée

**Faux :** le Parc n'a aucun pouvoir réglementaire pour interdire la chasse et la pêche et ne peut contraindre des propriétaires.

### Le Parc mettra des contraventions

**Faux :** le Parc n'a aucun pouvoir de verbaliser. Les écogardes (dispositif portés par certains PNR) ont une mission de sensibilisation et sont en relation avec les agents assermentés (gendarmes, gardes champêtres, ...) qu'ils contactent quand nécessaire.

### Le Parc sera une réserve d'Indiens

**Faux :** le Parc n'est pas un espace clos, mis sous cloche, ni une réserve, c'est un territoire vivant qui évolue et se prépare aux enjeux du futur.

### Le Parc donnera un avis sur les permis de construire

**Faux :** le Parc n'instruit pas les permis de construire qui sont du ressort des communes. Il peut toutefois les appuyer indirectement en donnant un avis sur les documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) qui définissent les zones constructibles. Il peut mettre à disposition un conseil architectural gratuit par le biais de permanences dans les communes. En revanche, les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), qui s'imposent aux PLU, devront être compatibles avec la Charte du PNR.

### Un PNR, ça coûte cher

**Beaucoup moins que cela ne rapporte !** Les participations communales ne représentent qu'une faible part du budget (15 % des cotisations syndicales répartis entre toutes les communes, soit actuellement moins de 2 000€ par commune) mais représentent un effet de levier qui permet de mobiliser d'autres fonds au bénéfice de territoires fragiles.

### Le Parc crée des doublons

**Faux :** le Parc ne se substitue pas aux autres acteurs. Il cherche à être un assembleur des politiques publiques qui vise à leur mise en cohérence et participe ainsi à la bonne utilisation des fonds publics.

### Le Parc ne s'occupe que de la protection de la nature

**Faux :** Le Parc favorise le développement d'une économie relocalisée (agriculture, artisanat, filière bois, éco-construction, métiers du patrimoine et de la culture...) et apporte une plus-value touristique par la labellisation PNR. Le Comité Régional du Tourisme PACA estime à 1,3 milliards d'euros les retombées économiques directes des 4 millions de touristes qui séjournent chaque année dans les Parcs de la Région PACA.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI, AVEC VOUS ...



Syndicat mixte de préfiguration du  
Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Siège administratif : Mairie, 31 avenue G. Clémenceau,  
83 136 La Roquebrussanne

Tél. 04.56.09.99.40 / Fax. 04.98.05.91.69

[www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr)

Crédits photographiques : ©D. Caviglias, © JC. Tempier, © Angéline G. Photographies,  
© P. Venel, © ONF, © Lakko Marseille, © LaCadière.

Impression : imprimé sur papier recyclé / encres végétales